

1) Convention relative aux droits des personnes handicapées

La Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) est une convention internationale pour « promouvoir, protéger et assurer » la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes avec des handicaps en tous genres. L'objectif est la pleine jouissance des droits humains fondamentaux par les personnes handicapées et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Elle a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 décembre 2006, et est entrée en vigueur le 3 mai 2008.

2) Trisomie 21

L'un des traits les plus notables du syndrome de Down est le déficit du développement cognitif, mais on constate aussi dans ce cas des malformations congénitales comme des cardiopathies. Le QI des enfants atteints de trisomie 21 est extrêmement variable. Un certain nombre de patients souffrent de complications dites « orthopédiques » imposant l'hospitalisation. Les anomalies musculo-squelettiques sont souvent source de complications. Avec les progrès de la médecine et le suivi paramédical (telle que l'orthophonie), la qualité de vie des personnes trisomiques 21 s'est considérablement améliorée, ainsi que leur espérance de vie.